



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 3 - JANVIER 2012

SOMMAIRE

Préfecture des Pyrénées- Orientales

Mission de Pilotage Interministériel

Arrêté N °2012004-0001 - Délégation de signature à M.MERLE - DIRECCTE 1

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE
Mission des Politiques
interministérielles
Pilotage interministériel
Réf. : M-H Sauvageot
☎ : 04.68.51.67.60

ARRETE PREFECTORAL N°
portant délégation de signature à M. Philippe MERLE,
directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

VU le code de commerce ;

VU le code de la consommation ;

VU le code rural ;

VU le code du tourisme ;

VU le code du travail ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 octobre 2011 nommant M.René BIDAL Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret n° 2009- 360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté ministériel du 23 novembre 2011 nommant M.Philippe MERLE, ingénieur général des mines, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe MERLE, directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer au nom du préfet des Pyrénées-Orientales, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant **des domaines suivants du champ de la législation et réglementation du travail** :

- **Conseiller du salarié** : établissement de la liste des conseillers du salarié, radiation de la liste des conseillers du salarié,
- **Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental**
- **Procédure de conciliation** : intervention du préfet en vue de la recherche d'une conciliation après information par la partie la plus diligente, engagement d'une conciliation, nomination de membres de la commission départementale de conciliation ;
- **Dérogations temporaires au repos dominical** : décisions de dérogation, extension à d'autres entreprises ou retrait de l'extension, liste des communes touristiques ou thermales et dans les zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente,
- **Fermeture dominicale** : décisions individuelles
- **Entreprises solidaires** : agrément des entreprises solidaires ;
- **Sociétés Coopératives Ouvrières de Production** : reconnaissance de la qualité de SCOP
- **Mise en place d'un Comité interentreprises de santé et de sécurité au travail dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques** : décision de mise en place, invitation des membres ;
- **Opposition à l'engagement d'apprentis** : mise en œuvre, décision de fin de l'opposition ;
- **Emploi des enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode** autorisation individuelle pour l'engagement des enfants de moins de seize ans ;
- **Main d'oeuvre étrangère** : délivrance et renouvellement des titres de travail, autorisations de travail, visa de convention de stage d'un étranger ;
- **Médailles du travail** : attribution.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Philippe MERLE, directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon à l'effet de signer au nom du préfet des Pyrénées-Orientales, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant **des domaines suivants des champs de l'emploi et de la formation professionnelle** :

- **Suivi du contrôle de la recherche d'emploi** : décisions de sanctions, suppression, réduction du revenu de remplacement ;
- **Organismes de placement** : opérations de placement des collectivités territoriales, déclaration préalable et contrôle des organismes privés de placement ;

- **Insertion par l'activité économique** : conclusions et résiliations de conventions et contrôle d'entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion, conclusions et résiliations de conventions avec des associations intermédiaires, conclusions et résiliations avec les chantiers et ateliers d'insertion, gestion et attributions de concours du fonds départemental d'insertion ;
- **Insertion des travailleurs handicapés** : attributions de primes de reclassement et d'installation pour les travailleurs handicapés, notification de pénalités pour l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ;
- **Soutien à l'activité** : attribution de subvention d'installation pour l'exercice d'une activité indépendante, pour l'adaptation du lieu de travail, pour le renforcement de l'encadrement ;
- **Accompagnement des mutations économiques et de développement de l'emploi** : conclusion de conventions d'aide à l'élaboration de plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, attribution d'aides aux actions de reclassement et de reconversion industrielle ;
- **Fonds national pour l'emploi** : allocation spécifique de chômage partiel, convention d'activité partielle de longue durée, convention de congé de conversion, convention de cellule de reclassement, convention d'allocation temporaire dégressive, convention d'adaptation et de formation professionnelle ;
- **Groupements d'employeurs** : conclusion de conventions
- **Services à la personne** : agrément.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à M.Philippe MERLE, directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait d'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification.

ARTICLE 4 : Délégation est donnée à M. Philippe MERLE, directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer au nom du préfet, tous les actes relatifs à l'attribution de subventions et à la signature de conventions du **Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)**.

ARTICLE 5 : En application de l'article 44, alinéa III, du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, M.Philippe MERLE, directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon, peut déléguer la signature des actes mentionnés par le présent arrêté aux agents placés sous son autorité, et, en particulier, au chef de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales, par décision qui sera transmise à la préfecture pour parution au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 6 : L'arrêté préfectoral du 6 décembre 2011 portant délégation de signature à M. Philippe MERLE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est abrogé.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales et le directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

PERPIGNAN, le 4 janvier 2012

LE PRÉFET,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'René Bidal', is written over the printed name. The signature is stylized and cursive.

René BIDAL